



Le 22 juin 2015

STOP A LA SAIGNEE DES HOPITAUX. TOUS EN GREVE LE 25 JUIN !

« Nous exigeons le retrait du projet de loi santé, l'abandon du plan d'économies de 3 milliards pour les hôpitaux, l'arrêt des attaques contre les établissements ! »

Moins de lits, une masse salariale à contrôler, une renégociation des accords sur les 35 heures... Les Agences Régionales de Santé viennent de recevoir les instructions concernant le plan d'économies de 3 milliards d'euros à réaliser sur les établissements de santé jusqu'en 2017.

Cela suffit !

Il faut mettre un terme à cette politique de baisse des dépenses publiques, il faut mettre un coup d'arrêt aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail dans nos établissements et services, au gel des salaires et rémunérations et à la dégradation du service public.

Le gouvernement a annoncé une nouvelle baisse de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), c'est à dire des crédits pour la santé et l'assurance maladie. Ces mesures d'austérité s'ajoutent au plan d'économies de 3 milliards déjà décidées, qui à terme vont déboucher sur la suppression de 22 000 postes.

Parallèlement, le projet de loi de modernisation de la « santé » voté le 10 avril en première lecture, rend obligatoire l'adhésion pour tous les hôpitaux à un groupement hospitalier de territoire (GHT), prélude à la fusion des hôpitaux publics entre eux, mais aussi avec le secteur privé, et à la suppression massive de postes dans le service public hospitalier.

Les dispositions de la loi santé :

- **Aggravent encore la loi HPST en matière de restructuration de l'offre de soins**, de destruction, la mutualisation d'effectifs et vont accélérer la privatisation de l'hôpital public, comme les déserts médicaux
- **Déboucheront sur de nouveaux Contrats de Retour à l'Équilibre Financier (CREF)**, qui vont se traduire par des milliers de suppressions de postes, ou par des attaques contre les jours RTT et les emplois.

Dans de nombreux établissements, la lutte contre l'ensemble de ces mesures d'austérité et leurs conséquences s'organise.

La CGT, avec SUD et FO, appelle à une journée de grève nationale et de manifestations devant les ARS, les préfectures, etc...ainsi qu'à un rassemblement devant le ministère le 25 juin 2015 pour exiger :

- Le retrait du pacte de responsabilité et du projet de loi santé ;
- L'arrêt des fermetures de lits et services ;
- L'abandon de toutes les mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services ;
- Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes ;
- L'augmentation générale des salaires ;
- L'arrêt de la casse des métiers du social.

Le gouvernement doit prendre en compte les revendications des personnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social.

**Ce n'est pas à nous de payer leur crise...
et les cadeaux aux plus riches.**

NON À L'HOSTÉRIÉ



RASSEMBLEMENT A ALBI LE 25 JUIN

TOUS DANS L'ACTION ET TOUS EN GREVE POUR PARTICIPER A LA MANIFESTATION

**Rendez-vous à 10h30 devant
le Bon Sauveur pour aller au
siège de l'AGAPEI,
Boulevard Carnot, puis
devant l'hôpital et terminer
au Conseil Général**

Les pertes engendrées par le gel du point d'indice sont énormes, jugez en plutôt !

- Pour un ASH au onzième échelon de l'échelle 3 à l'indice 363, salaire brut à 1 680,80 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 1 875 € brut, la perte est de 194,20 € par mois.
- Pour un AS ou un OPQ au onzième échelon de l'échelle 4 à l'indice 375, salaire brut à 1 736,36 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 1 953 € bruts, la perte est de 216,16 € par mois.
- Pour une infirmière de classe supérieure en catégorie B au 6ème échelon à l'indice 540, salaire brut à 2 500 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 2 851 € bruts, la perte est de 351 € par mois
- Pour une infirmière 1er grade en catégorie A au 8ème échelon à l'indice 509, salaire brut à 2 356 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 2 666 € bruts, la perte est de 310 €.



**ILS NE PENSENT
QU'AUX SOUS !!!
ON NE PENSE
QU'AUX SOINS !!!**

www.cgt-chlavour.fr

**CéGéTez vous et mêlez
vous de votre hosto !**

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38
ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet :
www.cgt-chlavour.fr